

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 décembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 avril 1991

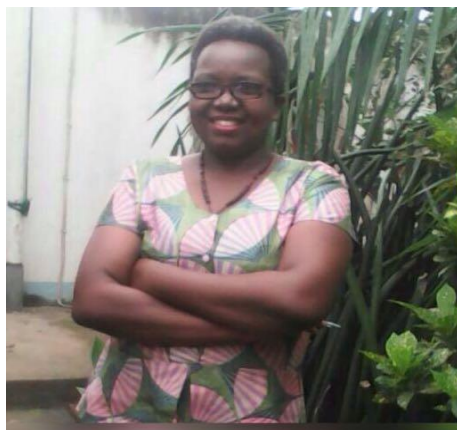
« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre



affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Septembre 2022



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 septembre 2022, au moins 660 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

0. INTRODUCTION	4
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES	5
I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....	5
I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES	5
I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	5
I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES.....	6
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	7
I.2.1.DES PERSONNES TORTUREES.....	7
I.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE	8
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE	8
I.3.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	8
I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	9
II. DE LA JUSTICE.....	9
III. DE LA GOUVERNANCE.....	10
III.DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	10
IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES	10
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Conseil National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

MSD : *Mouvement pour le Solidarité et le Développement*

SNR : *Service National de Renseignement*

VSBG : *Violences Sexuelles et Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois de septembre 2022 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 333 à 337.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 27 personnes tuées dont 11 cadavres retrouvés, 9 victimes de VSBG, 5 enlevées et/ou portées disparues, 7 torturées et 72 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 4 femmes et 4 mineurs tués, 3 femmes et 2 mineurs torturés, 1 femme enlevée ainsi qu'une femme et 48 mineurs arrêtés arbitrairement.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés par ces violences et parmi eux, il y a 1 membre du parti CNDD–FDD tué, 1 membre du parti CNDD–FDD torturé, 1 membre du parti CNDD–FDD enlevé, 2 membres du parti CNDD-FDD, 1 membre du parti MSD ainsi qu'un membre du parti CNL arrêtés arbitrairement.

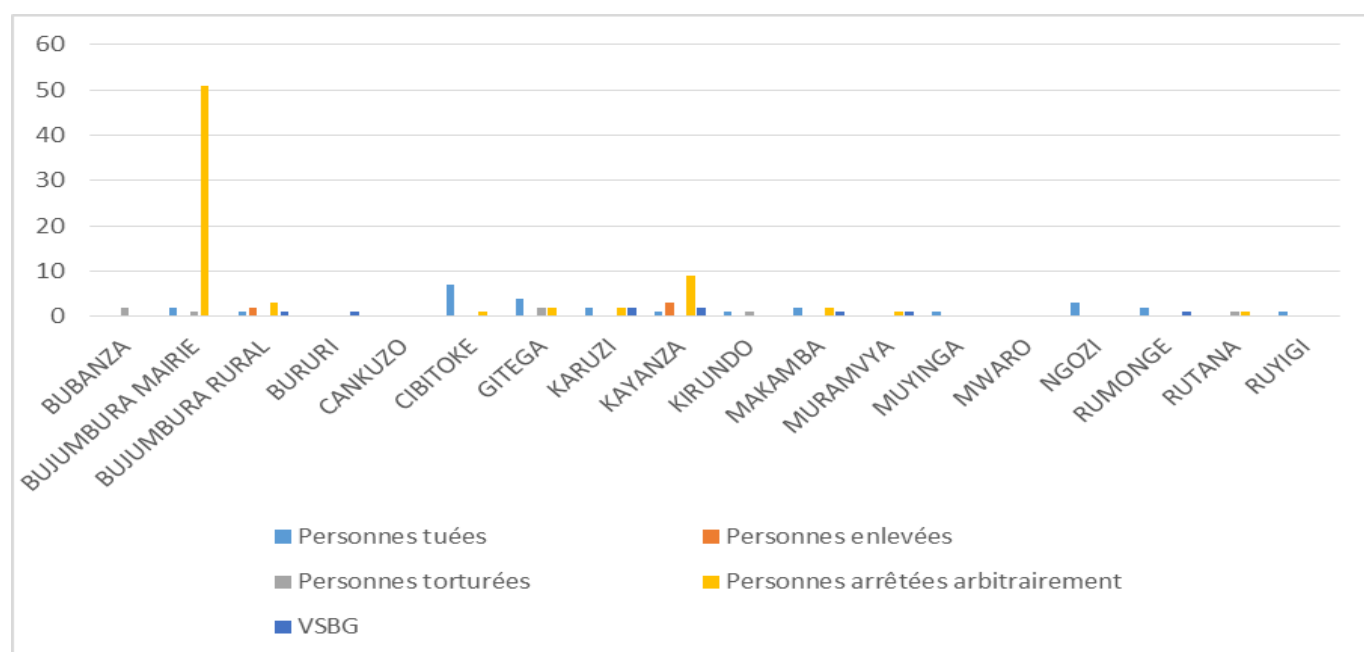
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi au mois de septembre 2022



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de septembre 2022, le nombre de personnes tuées s'élève à 27 dont 4 femmes et 4 mineurs. Ainsi, les provinces de Cibitoke, de Gitega et de Ngozi viennent en tête avec respectivement 7 cas, 4 cas et 3 cas. Parmi les présumés auteurs de ces tueries, il y a des gens non identifiés avec 9 cas, des administratifs avec 2 cas et des policiers avec 1 cas.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 5 personnes enlevées dont 1 femme et 1 membre du parti CNDD-FDD, à Kayanza avec 3 cas et à Bujumbura rural avec 2 cas. Les présumés auteurs de ces enlèvements sont des agents du SNR avec 3 cas ainsi que des membres de la milice Imbonerakure et des gens non identifiés avec 1 cas chacun.

Sur un total de 9 victimes de VSBG relevées au cours de cette période, les provinces de Karuzi et de Kayanza viennent en tête avec 2 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré 7 cas de torture notamment dans les provinces de Bubanza et de Gitega avec 2 cas chacune. Parmi les présumés auteurs, il y a des membres de la milice Imbonerakure avec 3 cas, des policiers avec 2 cas, des administratifs avec 1 cas et des agents du SNR avec 1 cas.

Sur un total de 72 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la Mairie de Bujumbura vient en tête avec 51 cas, suivie de Kayanza avec 9 cas et de Bururi avec 3 cas. Parmi ces victimes d'arrestations arbitraires figurent 48 mineurs, 2 membres du parti CNDD-FDD, 1 membre du parti CNL, 1 membre du parti MSD ainsi qu'une femme.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

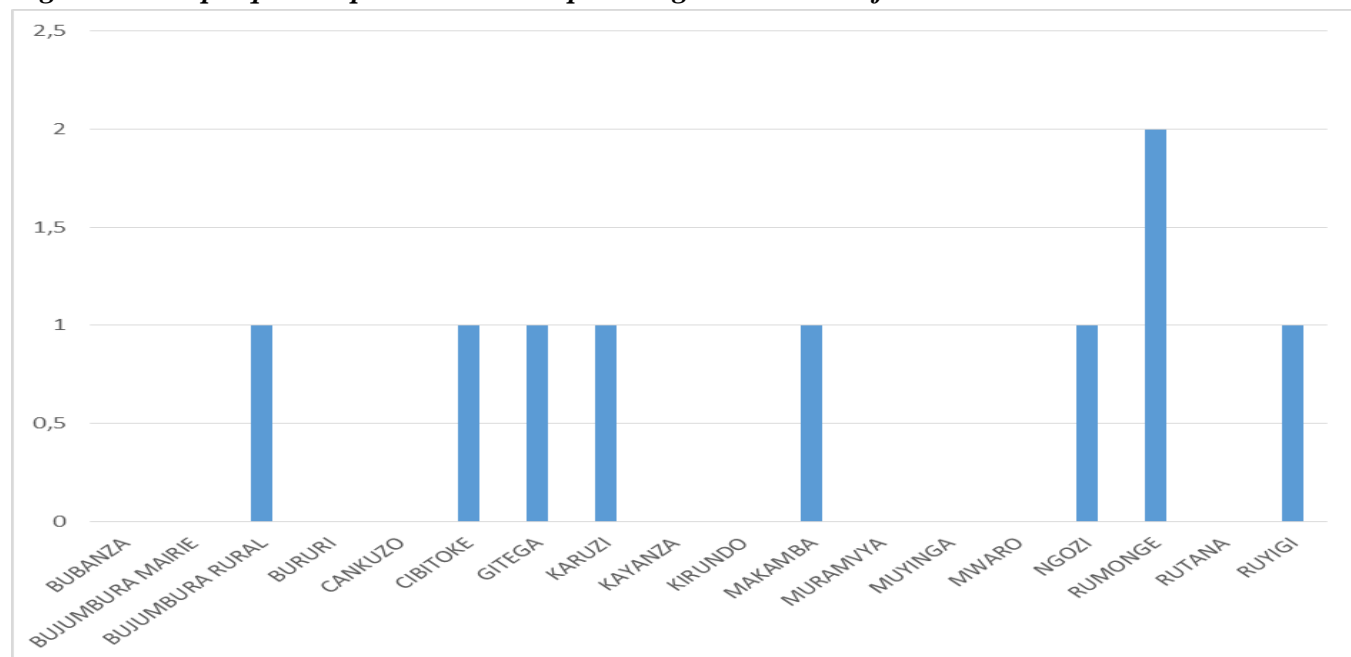
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois de septembre 2022, la Ligue Iteka a relevé 3 cas de personnes tuées par des administratifs avec 2 cas, en Mairie de Bujumbura et par des policiers avec 1 cas, en province de Gitega.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois de septembre 2022, la Ligue Iteka a relevé 9 cas de personnes tuées par des gens non identifiés. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la province de Rumonge vient en tête avec 2 cas.

Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

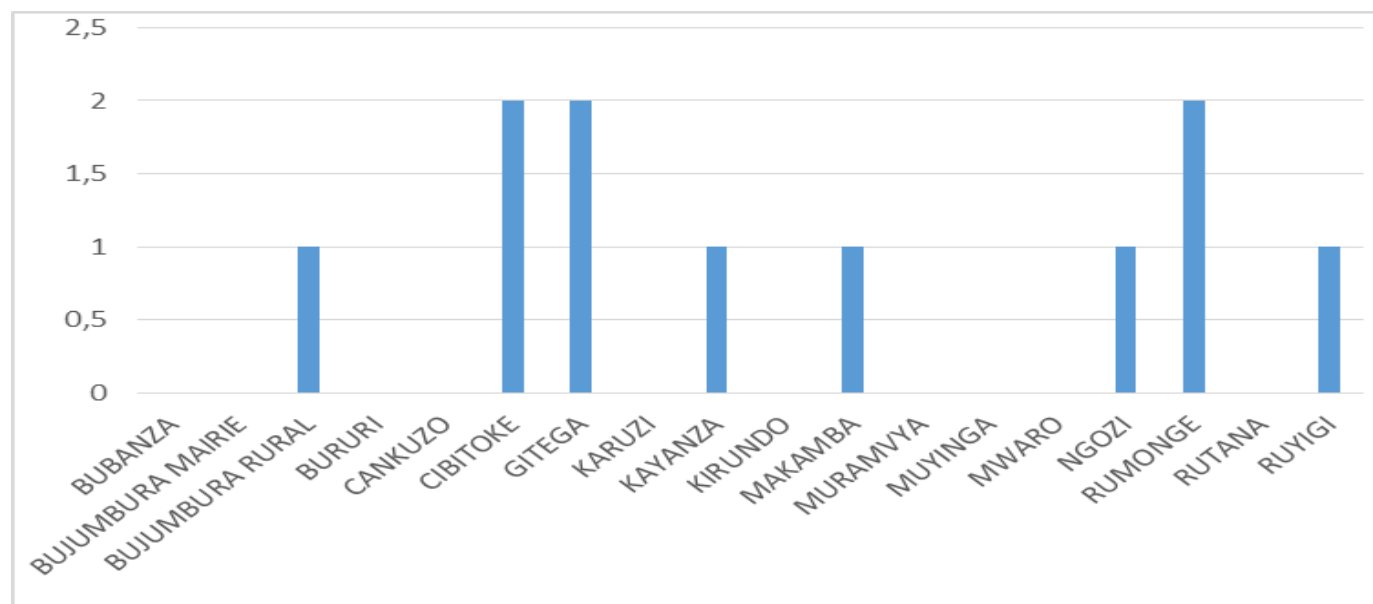


I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de septembre 2022, la Ligue Iteka a enregistré 11 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces cadavres ont été répertoriés en provinces Cibitoke, Gitega et Rumonge avec 2 cas chacune. La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là, est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

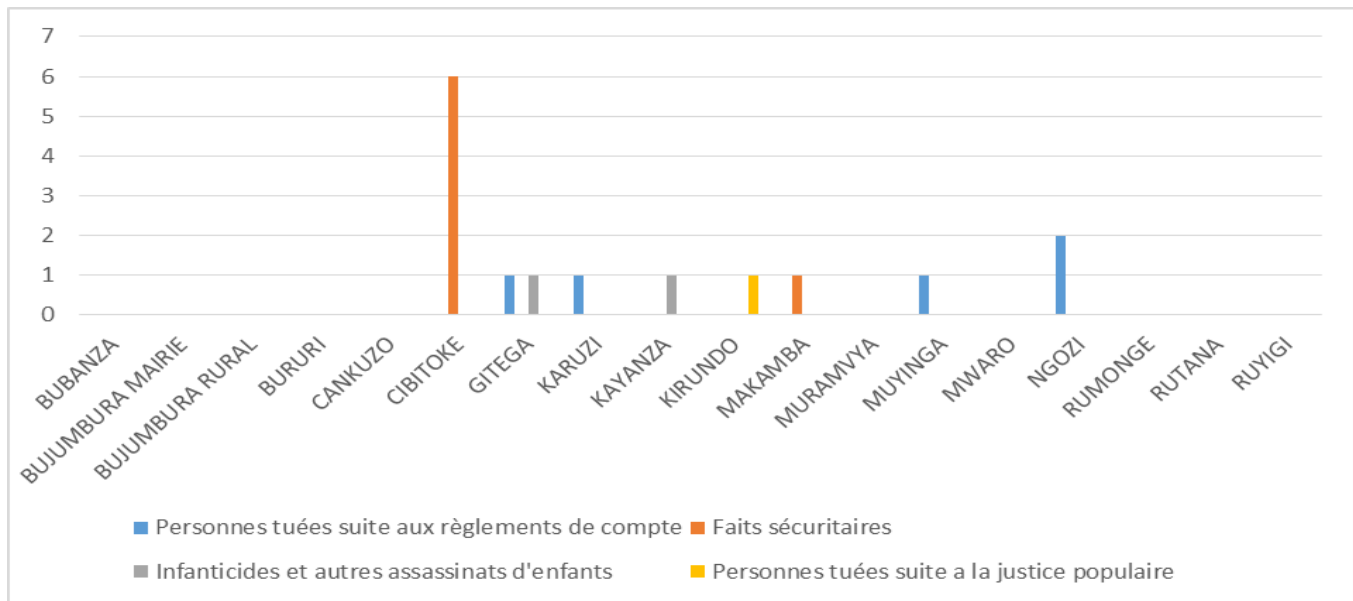
Figure 3 : Graphique des cadavres retrouvés



I.1.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE, AUX FAITS SECURITAIRES, AUX INFANTICIDES OU ASSASSINATS D'ENFANTS ET A LA JUSTICE POPULAIRE

Au cours du mois de septembre 2022, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 15 personnes ont été tuées dont 7 cas suite [aux faits sécuritaires](#), 5 cas suite [aux règlements de compte](#), 2 cas [d'infanticides ou d'assassinats d'enfants](#) ainsi que 1 cas de justice populaire. Sur les 15 cas enregistrés, la province de Cibitoke vient en tête avec 6 cas, suivie de Ngozi avec 2 cas.

Figure 4: Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires, aux règlements de compte, aux infanticides ou autres assassinats d'enfants et à la justice populaire

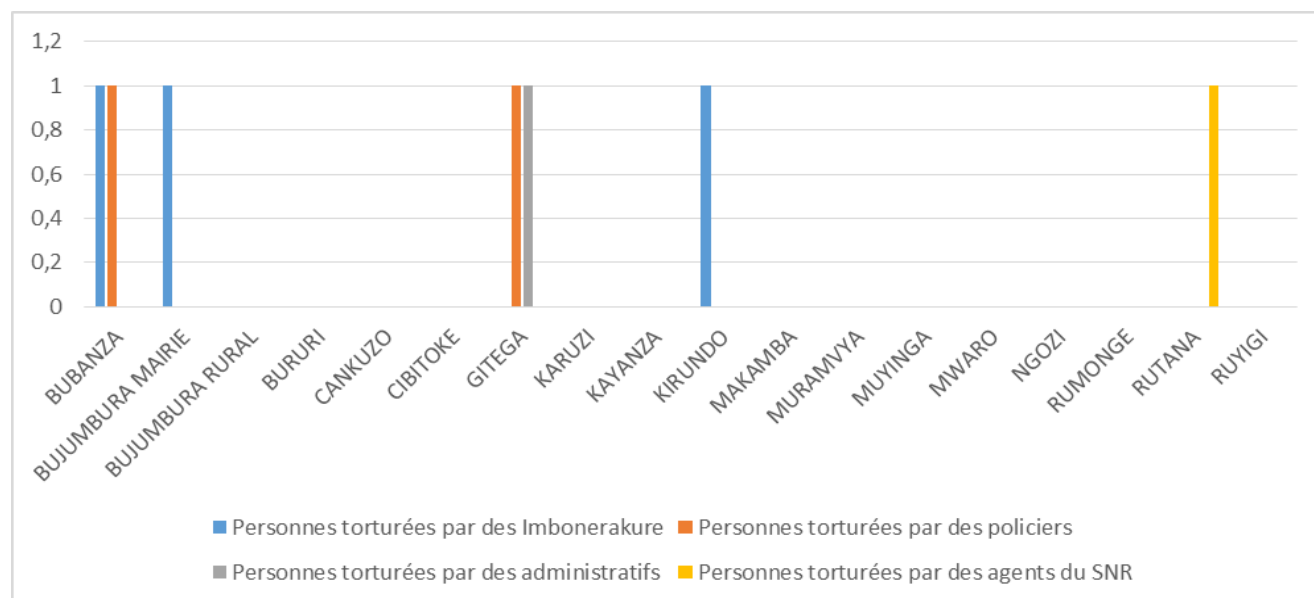


I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1.DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois de septembre 2022, comme le graphique ci-après l'illustre, la Ligue Iteka a relevé 7 cas de personnes [torturées](#) respectivement par des membres de la milice Imbonerakure avec 3 cas, des policiers avec 2 cas, des administratifs et des agents du SNR avec 1 cas chacun. Ces cas ont été enregistrés dans les provinces de Bubanza et Gitega avec 2 cas chacune, Bujumbura Mairie, Kirundo et Rutana avec 1 cas chacune. Parmi ces victimes, figurent 3 femmes, 2 mineurs et 1 membre du parti CNDD-FDD torturés.

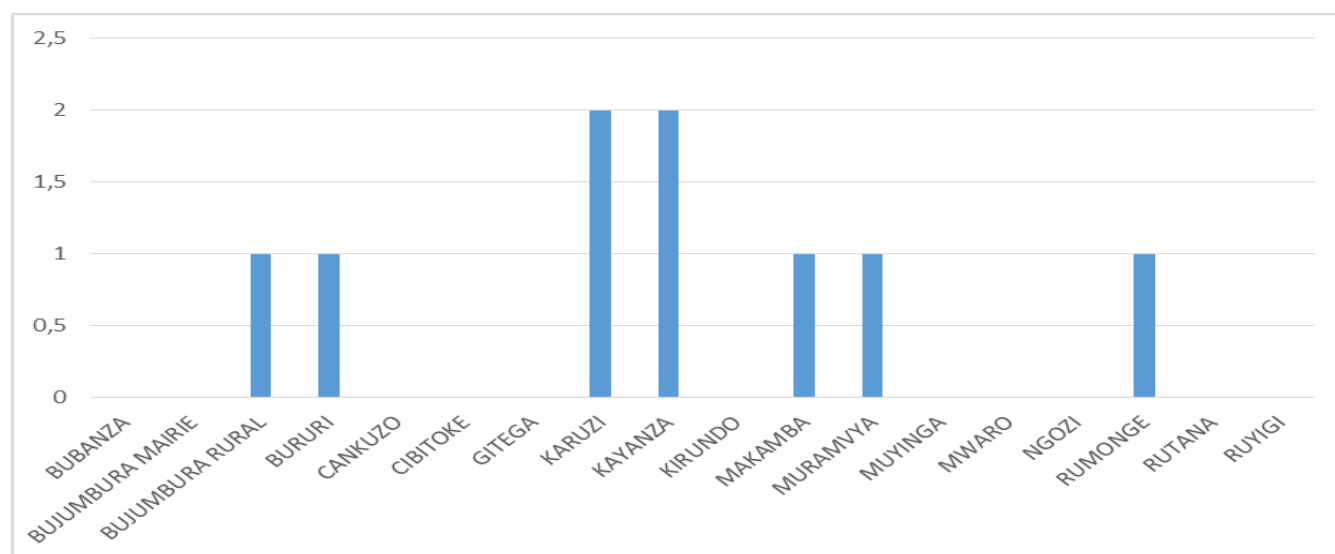
Figure 5: Graphique des personnes torturées



I.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 9 cas [de VSBG](#). Comme l'indique le graphique ci-après, les provinces de Karuzi et Kayanza viennent en tête avec 2 cas chacune.

Figure 6: Graphique des personnes victimes des violences sexuelles et basées sur le genre

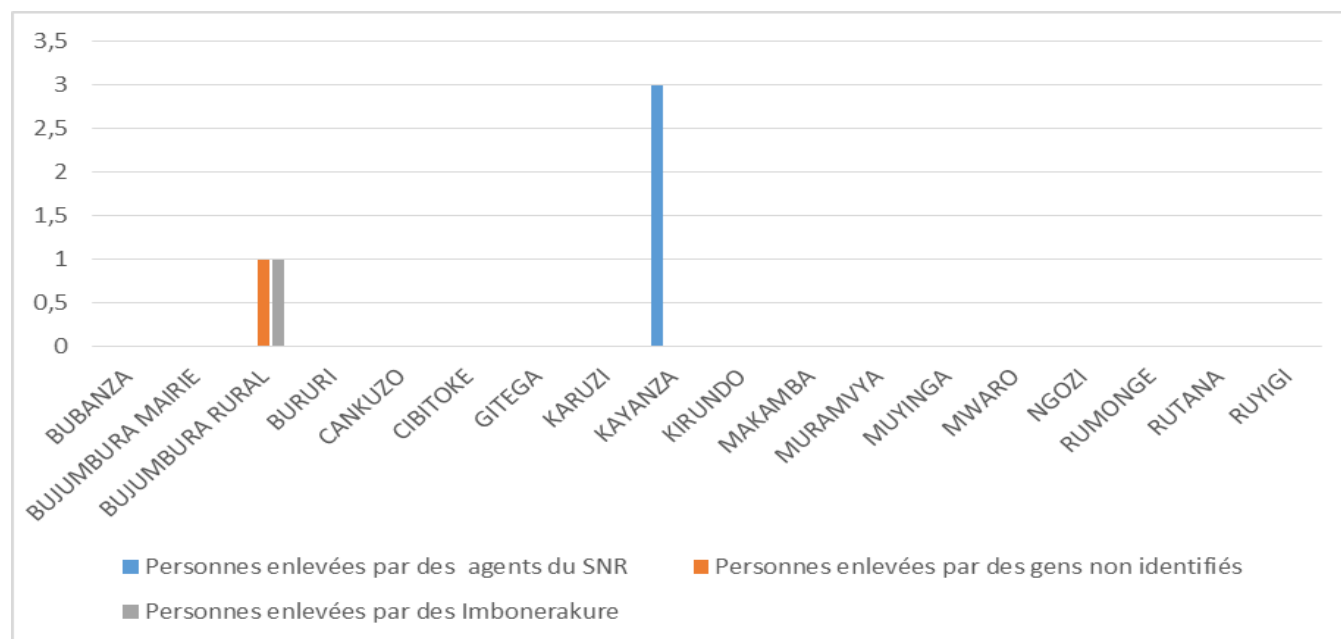


I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré 5 cas de personnes [enlevées](#) dont 1 femme et 1 membre du parti CNDD-FDD, dans les provinces de Kayanza avec 3 cas et Bujumbura rural avec 2 cas. Comme le graphique ci-dessous l'illustre, les présumés auteurs de ces enlèvement sont des agents du SNR avec 3 cas, des gens non identifiés et des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas chacun.

Figure 7: Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues

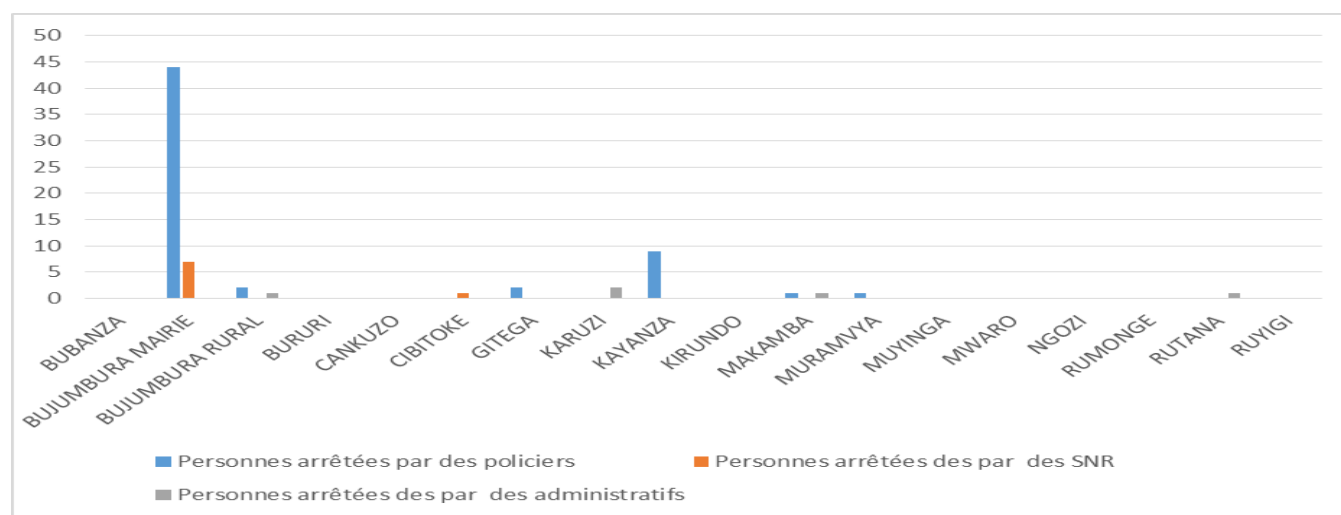


I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois de septembre 2022, la Ligue Iteka a répertorié 72 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 48 mineurs, 2 membres du parti CNDD-FDD, 1 membre du parti CNL, 1 membre du parti MSD et 1 femme.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, la Mairie de Bujumbura vient en tête avec 51 cas, suivie de Kayanza avec 9 cas et de Bujumbura rural avec 3 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 59 cas, des agents du SNR avec 8 cas et des administratifs avec 5 cas.

Figure 7: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



II. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à la justice. Il s'agit de douze personnes condamnées par des juridictions différentes du pays pour entre autres de fraude électorale et de trafic humain.

III. DE LA GOUVERNANCE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à la gouvernance. Il s'agit de :

- Saisie des médicaments en province Ngozi transportés par deux personnes provenant du Rwanda;
- Arrestation d'un chef provincial des membres de la milice Imbonerakure impliqué dans la corruption en commune Bwambarangwe, province Kirundo ;
- Un administrateur communal accusé de malversation des fonds publics par le conseil communal de Nyanza-lac, province Makamba ;
- Administratifs impliqués dans le rançonnement des personnes accusées de vol en commune Bugenyuzi, province Karuzi ;
- Elections des notables collinaires entachées d'irrégularités et des élus interdits de prêter serment en province Kayanza ;
- Autorités accusées de détournement des fonds destinés à la réhabilitation des écoles en commune Gitaramuka, province Karuzi ;
- Détournement de 8 sacs de sucre en commune et province Muramvya ;
- Commerçants forcés de payer chacun 100 000 fbu pour l'achat des matelas destinés aux écoles à régime d'internat en province Rutana.

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à des droits économiques, sociaux et culturels. Il s'agit de huit élèves filles renvoyées en commune Musigati, province Bubanza par Salvator Niyonzima, directeur d'école en les accusant de mauvaise conduite.

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à d'autres faits sécuritaires. Il s'agit de plus de :50 motos brûlées à Bujumbura Mairie lors d'un incendie; de fouille, perquisition et saisi de cassiers de Primus, d'Amstel ; marche manifestation dans toutes les provinces du Burundi pour remercier le président de la République, Evariste Ndayishimiye de ses actions ; rançonnement des Imbonerakure forçant des commerçants à payer une somme allant de 1000 fbu à 5000 fbu; 6 personnes blessées dans certaines provinces du pays dans les différentes circonstances et destruction méchante des champs de bananes par des gens non identifiés en province Kirundo.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections d'septembre 2020, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de VSBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés fondamentaux et de protéger la population;
- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'utiliser de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.